

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 767

Avis est par la présente donné que le Règlement numéro 767, adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe à la séance du 1^{er} octobre 2025, intitulé : **« Règlement numéro 767 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures et d'aménagements cyclables pour l'année 2026 et décrétant un emprunt de 6 200 000 \$ »**, a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 17 octobre 2025.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 4 novembre 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim